

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 SEPTEMBRE 2018

Etaient présents : M. BACCI Jean, Mme SANTACREU Anne Marie, M. RIBOULET Gilbert, M. GENIO Giovanni, Mme GENIO Ghislaine, Mme GHESQUIER Corinne, Mme GUTTIN Arlette, M. HERRIOU Jean-Pierre.

Absents excusés : Mme MAROTZKI Marie Hélène (pouvoir à Mme SANTACREU Anne-Marie), M. DELIGNY Franck (pouvoir à M. HERRIOU Jean-Pierre)

Absents : M. CAILLEUX Marc

Secrétaire de séance : M. HERRIOU Jean-Pierre.

Quorum atteint.

Début de séance à 18h.

Le compte-rendu du 25 juin 2018 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter une autre délibération à l'ordre du jour, celle-ci s'étant imposée en dernière minute (zonage de la parcelle A89 présenté en premier point de l'ordre du jour).

DELIBERATIONS :

1* Zonage de la parcelle A89 :

Le propriétaire de la parcelle A89 déclassée de zone A en zone N souhaite exercer une activité de culture du safran comme il l'a fait à Sillans-la-Cascade. Cette parcelle est actuellement en friches. Lors d'une future révision du Plan Local d'Urbanisme, la commune pourra réexaminer le zonage concerné.

Après délibération le Conseil vote ces dispositions à l'unanimité.

2* Délibération approuvant la mise en comptabilité du PLU dans le cadre de la déclaration de projet de création d'une unité de production d'électricité d'origine photovoltaïque.

Le classement de la zone du projet est AUpv. L'enquête publique précise que la zone du projet, y compris le défrichement de bordure se limite aux parcelles A17 et A18 sans empiéter sur le domaine forestier en zone PIDAF.

Après délibération le Conseil vote les dispositions de la déclaration de projet à l'unanimité.

M. HERRIOU Jean-Pierre intervient pour souligner à l'occasion de cette délibération le remarquable travail acharné déployé par le Maire, Jean BACCI, auprès des autorités compétente du Département du Var. Le chemin est encore long jusqu'à l'aboutissement du projet mais compétence, sérieux et ténacité ne manquent pas.

3* Désignation des délégués au Syndicat mixte de gestion du Parc Naturel Régional du Verdon.

La candidature de M. HERRIOU Jean-Pierre, actuel délégué titulaire est reconduite à l'unanimité. Comme antérieurement M. DELIGNY Franck demeure son suppléant.

4* Instauration d'un régime d'autorisation de changement de destination des locaux d'habitation.

Le maire demande l'autorisation de proposer au Préfet l'instauration d'un régime d'autorisation de changement d'usage des locaux d'habitation (locations de meublés touristiques) dans la nécessité pour la commune de concilier son activité touristique d'une part et l'accès au logement d'autre part.

Le Conseil municipal approuve cette démarche à l'unanimité et autorise le maire à signer tous les documents et actes nécessaires à l'exécution de cette délibération.

5* Location du gîte la Citerne.

Le maire informe le conseil municipal que le logement de la citerne classé « Gîtes de France » fait l'objet d'une demande de location annuelle. La délibération 16-37 du 13 octobre 2016, proposait que le gîte serait susceptible d'être loué en meublé à la demande exceptionnelle de personnes intéressées et ce pour une période déterminée. Les tarifs de location devant être harmonisés, il est proposé de réviser le loyer mensuel. Ce gîte sera loué pour une période de 12 mois non reconductible au tarif de 250€ (hors charges). Il sera libéré le 31/08/2019.

Le Conseil municipal donne son accord et autorise le maire à signer les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cet accord.

6* Location de l'ancien point information touristique au Blaquets Bas.

Monsieur le Maire informe que le local fait l'objet d'une demande pour l'exploitation d'une agence immobilière. Actuellement, le PLU ne permet pas de louer ce local sans procéder à un changement de destination d'un bâtiment existant, changement qui doit être soumis à la CDNPS.

La procédure étant assez lourde, le conseil municipal décide de ne pas donner suite à la demande formulée.

7* Modification des tarifs : linge de maison, kW supplémentaire.

Monsieur le maire informe le conseil municipal que Les Gîtes de France nous ont demandé les tarifs de locations (linge de maison) ainsi que celui du kW supplémentaire pour l'année 2019. Les tarifs du kit de linge de toilette passent de 5,50€ à 6 €. Les autres tarifs restent inchangés.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité cette décision.

8* Coupe de bois à prévoir pour l'exercice 2019.

En termes d'engagement de coupe de bois pour 2019, il est envisagé de demander à l'ONF de procéder à la vente des bois qui résulteront du défrichement des parcelles A17 et A18 de bois communaux qui sont concernés par le futur projet Photovoltaïque de la Colle du Plan Deffends.

Le Conseil approuve cette demande à l'unanimité et autorise le maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

9* Convention de mise à disposition aux collectivités locales de l'outil de gestion des points d'eau d'incendie du logiciel REMOCRA du SDIS 83.

L'outil REMOCRA est une application répertoriant les bornes incendies sur la commune. La convention vise à permettre l'utilisation de cet outil par les communes pour le traitement automatisé du suivi des PEI.

Le Conseil municipal donne son accord et autorise le maire à signer les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cet accord.

Demande d'occupation du domaine public pour l'installation d'un Food-truck :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'une demande d'occupation du domaine public pour l'installation d'un Food-truck a été déposée en mairie pour le parking situé au Blaquets-Bas.

Cette demande a été rejetée à l'unanimité.

Location gérance pour le Bistrot de pays :

Le conseil municipal prend acte de la cessation d'activités du gérant actuel, l'échéance étant le 17 janvier 2019.

Le Conseil s'accorde pour que la recherche d'un remplaçant débute dans les meilleurs délais.

Projet d'un parc de fauconnerie :

La CCLGV interroge les communes pour identifier une commune candidate pour l'accueil d'un parc de fauconnerie.

Le Conseil rejette à l'unanimité cette requête.

QUESTIONS DIVERSES :

Théâtre les Fourmis Rouges :

Une convention sera signée avec la structure de promotion théâtrale qui utilise la salle de la Combe (estrade de la grande salle) pour les répétitions en échange d'une représentation gratuite de la pièce programmée.

Frelons : Le centre du village souffre d'une invasion de frelons dont une variété asiatique relève d'une assistance pour l'éradication. La commune participera exceptionnellement à hauteur de 50% du coût de la destruction du nid préalablement identifié.

Fin de la séance à 19h15.